

Bressey, le 27 octobre 2016



Conseil Départemental de la Côte d'Or

Monsieur le Président

53 bis, rue de la préfecture

21035 DIJON

Objet : Suppression des plateaux ralentisseurs sur la D 107 nommée, rue de Dijon, à Bressey.

Monsieur,

Notre association dont l'objet est la défense de l'environnement de Bressey, des riverains de la RD 107 et l'amélioration de la qualité de vie sociale et citoyenne des Bresseyliens, a mené depuis 1986 des actions allant dans ce sens.

Petit rappel :

1986 Obtention du tracé de l'autoroute A31 le moins préjudiciable pour les Bresseyliens

2008 Réduction de la durée de la coupure du pont, enjambant l'A31 durant les travaux de son élargissement, et allongement et végétalisation d'un merlon jouxtant l'autoroute

2014 Opposition à la construction d'une école élémentaire qui malgré tout se fera, mais aura pour conséquences, un investissement surdimensionné, des dépenses de fonctionnement plus importantes au détriment entre autre de la rénovation des terrains multisports, la mise aux normes du parc des enfants, la suppression du regroupement pédagogique intercommunal Bressey/Remilly, l'instauration de classes multi-niveaux....

2015 Action réussie intitulée « Bressey ne sera pas Bressey Pieds dans l'eau », où le PPRI contrairement aux demandes du conseil municipal, arrête qu'à Bressey, il n'y aura plus de construction en zone inondable.

Concernant les nuisances sonores liées aux plateaux ralentisseurs de la rue de Dijon, dès novembre 2012, des Bresseyliens ont déposé à leur maire, une pétition, pour leurs suppressions, pétition qui est restée sans effet.

A la fin du conseil municipal du 26 septembre 2016, une nouvelle pétition, sur le même thème, signée par la quasi-totalité des riverains de la rue de Dijon, de l'impasse de la petite tielle et de la rue du château a été remise à ce dernier.

Ces pétitionnaires, en lien avec notre association qui est solidaire de leur revendication, veulent la suppression des plateaux ralentisseurs, pour que cessent les nuisances sonores.

Le nombre de véhicules empruntant chaque jour la rue de Dijon était en 2010 de 2054, et ce avant la construction des 2 tranches du quartier du Clair Bois. Depuis, la circulation s'est fortement intensifiée.

Les nuisances sonores sont à la fois liées aux variations des régimes moteur, avant et après les plateaux ralentisseurs, lors des freinages et accélérations et leurs franchissements, surtout par les poids lourds tous tonnages comme les porte-chars, bennes, remorques....

De plus, ces ralentisseurs ne respectent pas la norme NF P 98-300.

On ne peut nous objecter que la suppression des ralentisseurs pourrait avoir pour effet l'augmentation de la vitesse des véhicules, car dans le même temps, nous demandons que, sur l'ensemble de la commune, la vitesse soit limitée à 30 km/h, à l'exception de la zone des écoles limitée à 20.

Par ailleurs, nous soutenons les décisions, en matière de sécurité routière, du conseil municipal, qui vont dans le bon sens :

- Limitation de la vitesse à 70 km/h dans les 2 sens sur la D 107 entre l'entreprise Maggioni et l'entrée du village.
- Taille des végétaux à l'intérieur du virage, entre l'entreprise Maggioni et le pont de l'autoroute, sur la D 107, dans le sens Chevigny/ Bressey et sur le terre-plein central, à hauteur des bennes à verre.
- Pose d'un panneau « Stop » en lieu et place du « Cédez le passage », au croisement de la D 107 et de la D 107 d pour les véhicules venant de Couternon.
- Création d'une écluse, avant le pont, avec priorité aux véhicules sortant du village.
- Elargissement, sur le pont, du cheminement réservé aux piétons.
- Instauration de la « Priorité à droite sur l'ensemble de la commune ».

Pour que cesse la souffrance des riverains, la régression de leur qualité de vie, nous sollicitons une rencontre, pour que les ralentisseurs de la rue de Dijon soient supprimés, très rapidement.

Dans cette attente, veuillez agréer, monsieur le Président notre considération citoyenne.

Pour le conseil d'administration

Le Président

Lionel Sanchez 30 rue Guillemette 21 560 Bressey

Copies à Me Dénia Hazhaz et Mr Michel Bachelard